

## **Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 20 décembre 2019**

**Membres présents :** Michel Seveyrac, Jacqueline Balazun, Jérôme Montérémal, Bernard Bonin, Samuel Bonin, Christiane Coppé, André Jouve, Christian Métaireau.

**Membre excusé :** Maxime Seveyrac, procuration donnée à Michel Seveyrac.

### **Ordre du jour : Ouverture de séance à 18h.**

Michel Seveyrac, le maire, demande l'autorisation au conseil municipal de rajouter trois points à l'ordre du jour en nous les citant. L'ensemble des conseillers accepte cette demande. Ces points seront abordés en **4 (finances) : points h et i** et en **5 (Logements) : point g** .

#### **1- Approbation du dernier compte-rendu :**

A la demande de Michel Seveyrac, le maire, le procès-verbal de la réunion du 21-11-2019 est approuvé avec 8 voix. Madame Balazun, arrivée à 18h15, s'abstient en raison d'un point de l'ordre du jour de ce conseil du 21 novembre qui a été soustrait à la demande de monsieur le maire, alors qu'elle aurait souhaité en débattre.

#### **2- Désignation du secrétaire de séance :**

Christian Métaireau est désigné à l'unanimité

#### **3- Administration Générale**

##### **a - Convention MNT – choix des cotisations**

La mutuelle nationale territoriale, a proposé une assurance complémentaire maintien de 90% du salaire en cas d'incapacité de travail (maladie ou invalidité) pour les salariés de la commune (point déjà évoqué lors de la réunion du 21-11-19), pour une cotisation de 1.22% du salaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte le principe d'une participation de la mairie à cette couverture supplémentaire à hauteur de 50% pour les salariés qui le souhaitent. Actuellement, six salariés sont demandeurs, ce qui représente un montant un montant supplémentaire de charges pour la commune de 662.58€

### **b - Convention SDE07**

Notre Commune est membre du SDE (syndicat départemental d'énergies) et elle a la possibilité de transférer des compétences facultatives.

A partir du 01/01/2020 le SDE ne versera plus de subventions concernant les travaux neufs éclairage public. Il est proposé le transfert de compétence « éclairage public » au SDE.

Le conseil municipal, accepte avec 8 voix pour et une abstention, ce transfert de cette compétence « éclairage public » au SDE.

Cette compétence comprend : l'entretien de l'éclairage public, l'obtention de subventions pour des projets de travaux directement au SDE, le montage des dossiers, la gestion des consommations ENEDIS, la mise à jour des plans concernant la cartographie.

Lors de la discussion, il a également été évoqué le projet d'équiper les postes d'éclairage public qui ne le sont pas, de minuteries, ce qui donnerait la possibilité d'extinction de l'éclairage certaines heures de la nuit.

### **c - Convention garage Comité des Fêtes**

A la demande du comité des fêtes, le conseil municipal à l'unanimité accepte de lui louer un garage libre au Mazel, à la place du « garage Thoulouze » qu'il partage actuellement avec le CSRI (friperie). La convention sera modifiée, avec le maintien du montant actuel.

### **d - Plateforme « Declaloc' »**

La CDC nous demande d'adhérer à la plateforme de télé- déclaration des gîtes et locatifs qu'elle a mise en place. Chaque propriétaire devra faire ses déclarations sur ce site. Cela devrait faciliter le travail des communes qui devaient faire elles-mêmes ces déclarations jusqu'à ce jour.

Le conseil municipal accepte l'adhésion de la commune à cette plateforme, avec 7 voix pour et 2 abstentions.

## **4 - Finances**

### **a - Décisions Modificatives M14 –M49**

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte les décisions modificatives au budget général et budget eau-assainissement, conformément au tableau ci-joint au procès-verbal.

### **b – Autorisation d'engager des dépenses d'investissement :**

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise le maire à engager des dépenses d'investissement à partir du début de 2020, dans la limite maximum du ¼ du budget 2020 et selon le programme prévu au tableau ci-joint au P.V.

### **c - Demande aide « Restos du Cœur » Ardèche**

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte le principe d'un don de la commune aux « Resto du Cœur ». Un conseiller estime cependant que ce serait à l'Etat d'aider de telles associations plutôt qu'aux communes.

La somme retenue pour ce don est de 250€ avec 7 voix (2 voix pour 500€).

### **d - Tarifs location salle « La Pourette »**

Initialement, deux tarifs avaient été instaurés selon que la location « privée » concernait les résidents de la commune ou des personnes « hors commune » ; des tarifs avaient également été prévus pour les locations de certains espaces isolés. Jacqueline Balazun nous propose, considérant le peu de demandes extérieures ou d'espaces isolés, de supprimer cette multiple tarification pour se limiter au tarif à 120€ pour l'ensemble de la salle. Elle nous propose également le maintien des tarifs actuels pour les autres utilisateurs (CSRI, « Boules Tanarguaise », comité des fêtes) et l'utilisation maintenue gratuite de la salle, pour les établissements des Genêts d'Or, l'EPHAD, l'école et la médiathèque.

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte ces propositions.

### **e - Fonds de concours toit mairie le village (solde)**

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte de récupérer un solde de 300€ du fond de concours de la CDC. Ce solde sera attribué à la réparation du toit de la mairie.

### **f - Fond de concours Commune pour aménagement Col de Meyrand**

La CDC sollicite la commune de Valgorge pour une aide de 1 000€ (Fond de concours) pour la réalisation du projet de réaménagement du site du col du Meyrand.

Ce projet prévoit le réaménagement de la table d'orientation et sa sécurisation, création d'un cheminement pédestre entre la table et le parking du col et réaménagement de ce parking.

Ce site se situe sur la commune de Valgorge. La commune de Loubaresse est également sollicitée pour la même somme.

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte le versement à la CDC de cette somme de 1 000€ pour la réalisation de ce projet.

### **g - Proposition raccordement Enedis pour photovoltaïque école**

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte le devis de la société ENEDIS de 1352.58€ pour le raccordement de la future installation de panneaux photovoltaïque sur le toit de l'école. Ce projet devrait en principe être réalisé au printemps 2020, ainsi que les installations sur les toits du centre social et du commerce.

## **h- participation des communes voisines aux frais de fonctionnement de l'école de Valgorge.**

Samuel Bonin nous présente les coûts de fonctionnement de l'école pour la commune de Valgorge. Ils sont en augmentation pour 2019 : 48 000€ au lieu de 42 000€ en 2018. Il nous rappelle que la commune fait beaucoup pour l'école, notamment au niveau de la mise à disposition de personnels. La diminution des élèves pour l'année scolaire 2019-2020 (28 élèves), entraîne un coût par élève bien au-dessus de la moyenne des autres communes, soit 1720€ par élève.

Une dizaine d'enfants viennent de communes voisines pour un équivalent de 8 enfants à temps plein.

Samuel Bonin nous propose de plafonner l'appel aux communes concernées à 1500€ par enfants en nous rappelant que si nous n'avions pas eu ces enfants pour la rentrée de 2019, nous aurions perdu une classe.

Le conseil municipal accepte cette proposition avec 6 voix pour, une voix contre et 2 abstentions.

### **5- Logements :**

#### **a - Attribution des marchés logements communaux**

Suite à la consultation d'entreprises pour la réfection du logement au-dessus du commerce, Michel Seveyrac nous informe que malgré quelques difficultés, nous avons eu des réponses pour les 9 différents lots demandés. Il déplore cependant qu'aucune entreprise locale n'a répondu à cette consultation.

Démolition – maçonnerie :	entreprise CEVBAT	20120.60 €
Menuiseries extérieures :	entreprise TSM	2588.63 €
Menuiseries intérieures :	entreprise TSM	4261.48 €
Cloisons sèches :	entreprise GFD	6992.75 €
Chapes sèches – peintures :	entreprise GFD (Vinezac)	8116.21 €
Sols – carrelages :	entreprise Cholvi	1810.87 €
Electricité :	entreprise Bataglia Christian	7787.00 €
Chauffage	entreprise Estève	7090.00 €
Plomberie :	entreprise Estève	4165.00 €

Soit un total des devis 62 932.54 € par rapport au total prévisionnel de l'architecte : 68 735.69 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer les marchés avec les entreprises ci-dessus citées.

## **b - Devis logements communaux**

Suite à la demande du conseil municipal lors de la réunion du 21-11 2019, Jacqueline Balazun nous propose un 2<sup>ème</sup> devis de l'entreprise « SARL Rouvière » d'un montant de 4 905.60€ pour des travaux de chauffage et de plomberie nécessaires, dans un logement de Chastanet.

Madame Balazun nous présente à nouveau les devis de l'entreprise « Valsane » pour les mêmes travaux :

- réfection de la salle de bain (cabine et douche, lavabo et réfection de la faïence) pour 2704.51€

- Vidange du système de chauffage, dépose du radiateur de la chambre (côté nord), puis changement de ce radiateur et remise en service du chauffage après les travaux de peinture de l'entreprise Richard, et changement du radiateur de la salle de bain pour un « sèche-serviettes » électrique pour un montant de 870.72€.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ces deux devis de l'entreprise « Valsane », pour un total de 3576.23€

## **c - Demande pour local infirmier**

Les infirmières associées de notre secteur ont émis le souhait de changement de local, par rapport aux marches pour accéder à leur cabinet actuel (ancien cabinet médical) et un problème d'accessibilité au réseau mobil de téléphone.

Jacqueline Balazun nous propose de leur mettre à disposition gratuite, l'appartement à côté de la friperie, lorsque les petits travaux de remise en état de cet appartement seront terminés. L'électricité et le chauffage resteront à la charge des infirmières.

Le conseil municipal, avec 2 voix contre, une abstention et 6 voix pour, accepte cette proposition.

## **d - Demande pour local Maison de Pays (ex office du tourisme)**

La demande de location de ce local nous a été faite par Sandrine Richier (maraîchère avec son compagnon sur notre commune), afin de pouvoir poursuivre son activité de « repas traiteur », activité qu'elle exerçait en extérieur et donc suspendue malgré elle, pour l'hiver.

Le conseil municipal ne souhaite pas s'engager sur du long terme par rapport à l'occupation de cette salle, avec plutôt l'idée de salle d'exposition ou d'activité artisanale... Il accepte cependant à l'unanimité de répondre positivement à cette demande pour une durée de 6 mois, sans modification à terme du local et pour un loyer mensuel de 150€, correspondant approximativement aux charges d'eau, d'électricité et de chauffage au gaz.

Une convention dans ce sens va être proposée à Mme Richier.

### **e - Échelle clocher Saint-Martin**

Sur proposition de Michel Seveyrac, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'achat d'une échelle métallique sur internet, pour environ 400€, pour l'accès au clocher de l'église de St Martin.

### **f - Étude charpentes photovoltaïque**

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise « SIBSolution », de 3480€ HT, présenté par Michel Seveyrac, pour la mission d'étude des 3 charpentes du centre social, de l'école et du commerce, nécessaire pour la réalisation des installations des panneaux photovoltaïques.

### **g - vérification installation électrique du centre social**

La société « Qualiconsult » avec laquelle la mairie est déjà en contrat pour les contrôles périodiques des bâtiments communaux, nous propose un avenant à cette convention pour le contrôle des installations électriques (obligatoire) du bâtiment du CSRI-médiathèque, pour un montant annuel de 290€ HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

## **6 – Urbanisme**

### **a - Validation PLUi**

Samuel Bonin qui a suivi toutes les réunions et concertations nécessaires à l'élaboration de ce PLUi, nous propose de le valider. Il nous rappelle l'énorme travail réalisé, plus de 40 rencontres avec les autres communes de la CDC, sur plus de 2 ans ; les contraintes des lois et des objectifs territoriaux ; des demandes personnelles ou communales qui ont été entendues et discutées, même si certaines n'ont pas toujours obtenu des réponses positives. Il estime cependant qu'un bon travail a été réalisé.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la validation de ce PLUi.

### **b - Cession chemin communal « Le Travers »**

Cela concerne le chemin jouxtant la parcelle N° 557 section AB, d'une surface de 78m<sup>2</sup>. Cette parcelle correspond à un ancien chemin d'accès à la propriété de la personne qui demande cette acquisition.

Le conseil municipal, avec 8 voix pour et une abstention, accepte le principe de cette vente pour le prix de 10€ le m<sup>2</sup>. Une enquête publique va être établie.

### **c - Acquisition parcelles Cimetière Chastanet**

Un complément de parcelle de 3m de largeur sur la parcelle 644 section AD pour une superficie de 60m<sup>2</sup> est nécessaire pour finaliser l'extension du cimetière de Chastanet. Madame Coste Josette accepte la vente de ce complément à la commune, pour le prix de 10€ le m<sup>2</sup>.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette acquisition.

## **7- Déchets ménagers – tri - déchetterie**

### **- Plan de relance compostage**

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte la relance de la CDC pour évaluer la possibilité de compostage des déchets ménagers organiques sur notre commune et en étudier les modes de fonctionnement et les sites souhaités.

**Clôture de la séance à 20h30**